



## Procuration offre de prêt

Par **Morgan72**, le **13/03/2018** à **18:45**

Bonjour

Nous allons signer un compromis de vente le 10 avril et faire notre demande de prêt avec notre courtier le lendemain. Nous allons recevoir notre offre de prêt dans les jours à suivre mais gros problème je part en déplacement professionnel à l'étranger à partir du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai. Est-il possible de faire une procuration à mon père pour la signature de l'offre de prêt pour pas que ça nous retarde d'un mois en plus des 3 mois.

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **13/03/2018** à **18:52**

Bonjour,

Pourquoi ne pas demander à votre conseiller bancaire, qui établira la procuration comme souhaitable si la banque accepte ?

Par **Morgan72**, le **13/03/2018** à **18:56**

Bonjour, je n'est pas trop compris votre réponse. Nous ne savons pas encore quel banque nous allons choisir selon les trois proposition de notre courtier. Ces pour cela que je demande si mon père peut avoir procuration pour signer à ma place les papier de prêt immobilier.

Par **morobar**, le **13/03/2018** à **19:04**

C'est certainement possible, mais ce n'est pas une obligation pour l'établissement bancaire que vous retiendrez, surtout s'il ne vous connaît pas.

C'est pourquoi il conviendrait de demander à chaque banque interrogée la possibilité d'établir un mandat et sous quelle forme.

Votre courtier ne représente pas les banques, mais son client, en l'espèce vous, auprès de ces banques.

Par **Visiteur**, le **13/03/2018** à **21:41**

Bsr,

C'est peu courant et si un mandat est possible, faites une procuration notariée.

Mais sachant que les offres comprennent des délais à respecter et que ces documents sont expédiés par courrier, la banque a la possibilité de vous l'adresser et vous du temps pour la retourner.